



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2023

**ETAIENT PRESENTS : MMES Karine MEACCI - Isabelle RUGGIERI -Antonella BORDI- Isabelle SACCHETTI- Emilie FIORUCCI- Sabrina FRIGOLI --**

**MM Stephan BRUSCO-Alain GENTILUCCI- Gino BERTACCO- Eric**

**D'AGOSTINO- Stéphane SANNA - Jérôme TERRANA**

**ETAIENT REPRESENTES : Mme Ludovina RODRIGUES PINTO par Sabrina FRIGOLI – Mme Christine DA CUNHA par Mme Antonella BORDI –**

**ETAIENT ABSENTS : - Pierre-Alexandre VIRGILIO - Thomas HEMERY - Christelle FRIIO - Gérald BALDELLI - Louis CASADEI**

Avant d'ouvrir la séance, les élus étaient appelés à se prononcer sur le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 DECEMBRE 2022, Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande d'ajouter les points 5,6 et 7 à 8 à l'ordre du jour, la demande est adoptée à l'unanimité

**M. Eric D'AGOSTINO est désigné secrétaire de séance**



## **POINT 1 : DEMANDE SUBVENTION DSIL 2023 : AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE L'ACCES DU STADE DES INFRASTRUCTURES ET DU VESTIAIRE DU STADE**

Pour rappel la DSIL permet de financer sur l'enveloppe grandes priorités des projets relevant des thématiques diverses notamment

- la mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- la construction d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Il est proposé de solliciter une subvention auprès des services de l'ETAT au titre de la DSIL à un taux maximum pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'accès du stade, des infrastructures, du vestiaire et de la création d'un terrain de foot synthétique estimés à 1 056 386, 85 € HT.

VU le projet d'aménagement et de sécurisation de l'accès du stade, des infrastructures, des vestiaires et de la création d'un terrain de football synthétique, estimé à 1 056 386, 85 € HT

Sur proposition du Maire et après avoir entendu le rapport

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

ADOpte le programme de travaux d'estimé à 1 056 386, 85 € HT

DECIDE :

- DE SOLLICITER pour ces travaux l'attribution d'une subvention au titre de ma DSIL au taux le plus élevé possible

CONSIDERANT l'urgence de sécuriser les vestiaires actuellement sans chauffage et subissant d'importantes infiltrations d'eau, DE DEMANDER L'AUTORISATION de commencer les travaux de rénovation de la toiture et la pose de pompes à chaleur

- D'INSCRIRE la participation communale à son budget 2023,

## POINT 2 : DEMANDE SUBVENTION DETR 2023 : EXTENSION DE LA MAIRIE

Vu le code Général des collectivités territoriales,

**Considérant** que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux en 2023

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE d'engager les travaux d'extension de la Mairie pour un montant de 719 858, 00 € HT

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% pour les travaux

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux,

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2023.

## POINT 3 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Mr Eric D'AGOSTINO qui prendra effet à compter du 31 janvier 2023, il convient de le remplacer au sein de l'assemblée qu'est le Conseil Municipal.

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mr Alexy DE BRITO suivant sur la liste sortante devient Conseiller Municipal à compter du 1<sup>er</sup> février 2023

Vu la démission de Mr Eric D'AGOSTINO à compter du 31 janvier 2023

**Sur proposition du Maire**

**Après en avoir entendu le rapport de Mr Stéphan BRUSCO, Maire,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

INSTALLE Mr Aléxis DE BRITO

## POINT 4 : EXTENSION DE LA LUDO THEQUE : SIGNATURE DES MARCHES

Mr le Maire rappelle que la commune doit commencer les travaux d'extension de la ludothèque. Afin des retenir les entreprises attributaires, la commune a dû passer par une procédure de marché public.

Un avis public à la concurrence a été lancé le 23 septembre dernier pour attribuer ces 9 lots. (Lot 1 : Charpente Ossature – Lot 2 Couverture – Lot 3 Menuiseries extérieures – Lot 4 Peinture – Lot 6 Chauffage sanitaire – Lot 7 Revêtement de sol – Lot 8 Menuiseries intérieures– Lot 9 Gros œuvre / VRD

Les offres devaient être déposées impérativement déposées avant le 20 octobre à 12 h 00.

A l'issue de cette première consultation, 36 candidats ont retiré le dossier de consultation mais seulement 8 ont répondu.

Les lots 1, 3, 7 et 8 n'ont reçu aucune offre et les lots 2,4, 5, 6 et 9 étaient au-dessus de l'estimation.

La commission d'appel d'offres réunie le 10 novembre dernier, donc décidé de déclarer le marché infructueux et demander au maître d'œuvre d'organiser une nouvelle consultation.

Vu le rapport remis par GESTION IMMO

Le conseil Communal,

Sur proposition du Maire

Le conseil Communal A l'UNANIMITE

Retient les offres suivantes

Lot 1 Charpente bois Ossature :	Les TOITURES de l'EST	135 103, 03 € HT
Lot 2 COUVERTURE METALLIQUE	Les TOITURES de l'EST	48 224, 04 € HT
Lot 3 Menuiseries extérieures	Les Menuisiers de l'EST	25 036, 37 € HT
LOT 4 PLATERIE	HAAF	18 600, 00 € HT
Lot 5 PEINTURE	Les Peintures réunies	5 060, 64 € HT
Lot 6 Chauffage et ECS	VEOLIA ENERGIE	45 206, 40 € HT
LOT 7 Revêtement de sol	DEFISOL & T2 C	9 794, 32 € HT

LOT 8 Menuiseries intérieures	HAAF	4 000, 00 € HT
Lot 9 Gros œuvre / VRD	BATI 57 & PRESTIGE	47 560, 00 € HT
LOT 10 ELECTRECITE	SIEG	16 559, 40 € HT

Autorise le Maire à signer les marchés et pièces afférentes.

## **POINT 5 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A LA CREATION ET LA GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL PROVISOIRE DES GENS DU VOYAGE**

En 2021, la CCPHVA a aménagé provisoirement une aire d'accueil des gens du voyage conformément à ses obligations réglementaires.

La convention jointe vise à fixer la participation financière entre les communes membres et la CCPHVA pour cet aménagement. Il est demandé ainsi aux communes de participer financièrement à hauteur de 50 % du montant total des dépenses d'investissement (69 844, 88 € TTC).

Soit un montant de 1 009, 61 € pour Thil

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE et AUTORISE le maire à signer la convention de participation financière relative à la création et la gestion d'une aire d'accueil provisoire des gens du voyage jointe en annexe.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2023

Vu le code Général des collectivités territoriales,

**Considérant** que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention allouée par le Conseil Départemental 54

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE d'engager les travaux d'extension de la Mairie pour un montant de 719 858, 00 € HT

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental au plus haut taux

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux,

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2023.

## **POINT 7 : DECISION MODIFICATIVE**

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE FAVORABLEMENT SUR LA DECISION MODIFICATIVE SUIVANTE

Section d'investissement :

Chapitre 20 - Article 2031 : - 2 600,00 €

Chapitre 10 - Article 10226 : + 2 600,00 €

## **POINT 8 : INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2023**

Le Maire, Stéphan BRUSCO propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'installation de panneaux solaires en toiture pour les bâtiments suivants :

- Ecole primaire - Mairie - Eglise - Ecole maternelle - Ancienne école maternelle - La poste - Foyer de l'amitié - Chapelle - Ludothèque - Salle polyvalente - Service technique -Tribune du Stde - Vestiaires du stade

L'opération globale phasée sur 4 ans est estimée à 1 558 050 € HT  
Avec le coût de l'Assistance à maîtrise d'œuvre (15%) 1 791 758 € HT  
Sur proposition du maire  
Le Conseil Municipal, A l'unanimité

APPROUVE le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments ci-haut cités estimé à 1 791 758 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 716 703 € auprès de l'État.

Le Maire,  
Stéphan BRUSCO

Le Secrétaire,  
Eric D'AGOSTINO

